



## MONTANT DES INFRACTIONS DU RESEAU évolitY

### Quels sont les montants des infractions ?

Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2020 :

- **Abonnement non validé :** 5 €
  
- **Titre non valable ou périmé :** 34,50 €  
*Si paiement sur place* 24 €  
*Titre validé depuis +d'1h • abonnement mensuel périmé de moins de 8 jours • pass voyage non validé*
  
- **Voyage sans titre :** 51,50 €  
*Si paiement sur place* 34 €  
*Voyage sans titre • pass voyage validé depuis +de 2h • abonnement mensuel périmé depuis plus 8 jours • carte falsifiée*
  
- **Comportements :** 174 €  
*Usage injustifié des dispositifs d'alarme • Trouble de la tranquillité des voyageurs • Perturbation du service • Fumer dans le véhicule • Cracher dans le véhicule • ...*
  
- **Frais de dossier :** 45 €  
Les frais de dossier s'ajoutent au montant de l'amende sous 15 jours à compter de la date de verbalisation pour un mineur et sous 8 jours pour un majeur.

### Quelles solutions selon mon cas

- **Vous êtes abonnés à un titre annuel.**

Le PV sera annulé sur présentation du PV et de votre carte nominative chargée de l'abonnement en cours de validité sous 7 jours ouvrables à partir de l'infraction (*une annulation possible par an - année de validité de l'abonnement annuel*).

**Important :** Le chargement de l'abonnement devra avoir été fait antérieurement à la date du PV.

- **Vous êtes abonnés mensuels :**

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » ou « titre non valable » alors que vous avez acheté l'abonnement du mois en cours à la date du PV, présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 7 jours ouvrables à partir de l'infraction pour vous acquitter de la somme due. Contactez au préalable le service de recouvrement au 03 81 36 70 00 le lundi de 14h à 16h et le jeudi 9h à 12h. Service fermé les jours fériés (*conditions en agence commerciale*).

- **Vous êtes bénéficiaires du titre de transport scolaire gratuit (titre PMA ou SMTG) :**

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » ou « titre non valable », présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 7 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Sur présentation de votre carte nominative, de votre PV, le montant initial de votre PV (51.50€ ou 34.50€) sera ramené à 10€. Cette offre commerciale est valable une fois par année (*année de validité du titre de transport scolaire*).

### Puis-je régler mon amende en plusieurs fois ?

Le réseau évolitY peut consentir à la mise en place d'un échancier après analyse de votre dossier.

Pour effectuer votre demande, composez le 03 81 36 70 00 le lundi de 14h à 16h et le jeudi 9h à 12h sous réserve de la disponibilité de la personne en charge du recouvrement. Service fermé les jours fériés.

Vous avez perdu l'avis de contravention, ou la relance envoyée par La Poste, comment régler votre amende ?

Composez le 03 81 36 70 00 le lundi de 14h à 16h et le jeudi 9h à 12h. Service fermé les jours fériés.

Ce document est la propriété exclusive de la société Moventis Pays de Montbéliard. Ce document ne peut être reproduit, utilisé, exécuté ou communiqué à un tiers sans l'autorisation écrite du Directeur de site.

Date de création du document - Février 2020 / Date de mise à jour du document - Avril 2020